



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 3 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

- 129-2023 :** **Règlement 129-2023 relatif au stationnement et à la circulation**
- 130-2023 :** **Règlement 130-2023 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages**
- 84-4-2023 :** **Règlement 84-4-2023 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rues Gaudet et Picotte**

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 5 octobre 2023.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe